



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 74834

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le décret n° 2004-760 du 28 juillet 2004 relatif à la réforme de la médecine du travail et plus particulièrement sur les mesures d'accompagnement que le Gouvernement a prises ou prévoit de prendre pour permettre aux professionnels de la médecine du travail de s'adapter aux nouvelles dispositions prévues par ce décret. Il lui demande donc de lui préciser quelles sont les mesures d'information et d'accompagnement prévues par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74834

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9145